

VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Le *Real Estate Services Regulation* (Règlement sur les Services des biens immobiliers) exige que cet avis vous soit remis à vous, le vendeur, en même temps que le contrat de proposition de vente et d'achat de votre bien immobilier (une « offre d'achat ») si ladite offre d'achat n'inclut pas l'une ou les deux dispositions suivantes :

- une clause prévoyant que le contrat ne doit pas être cédé sans votre consentement écrit;
- une clause prévoyant que vous avez droit à tout bénéfice résultant d'une cession du contrat par l'acheteur ou tout autre cessionnaire suivant.

Une cession survient lorsque l'acheteur transfère le contrat d'achat d'un bien immobilier à quelqu'un d'autre avant la date d'occupation.

Avant d'accepter cette offre d'achat, vous devriez solliciter les conseils d'un professionnel indépendant sur l'absence d'une ou de ces deux dispositions. Vous devriez aussi envisager de faire une contre-offre comprenant la ou les dispositions absentes ou toute autre modalité de cession.

Si l'offre d'achat ne contient **aucune** disposition sur la possibilité de cession du contrat :

- celui-ci **pourra** être cédé sans votre consentement;
- vous n'aurez **pas** le droit d'en recevoir le bénéfice, s'il y a lieu, réalisé par l'acheteur sur la vente de votre bien immobilier avant la date d'occupation.

Si vous faites affaire avec un détenteur de permis de services immobiliers, le règlement exige que ce dernier vous informe de ce qui suit :

- si les dispositions comprises dans l'offre d'achat que vous avez reçue permettent à l'acheteur de céder le contrat;
- toute disposition dans l'offre d'achat sur toute cession, notamment si vous avez le droit de recevoir une somme supplémentaire si l'acheteur réalise un bénéfice en cédant le contrat.

PART A

Notice to (name of seller(s))

Street address of real estate being sold	Legal Description:
Name of licensee providing notice	Date notice provided

PART B – SIGNATURES AND ACKNOWLEDGEMENT

I, _____
(name of seller(s))

acknowledge receipt of a copy of this notice at the same time the offer was presented to me on _____
(date)

Signature of seller(s): _____

BROKERAGE USE ONLY

Remarque : La BCFSA conseille aux détenteurs de permis de remettre une copie de cet avis à leur agent gestionnaire, et aux agences immobilières de conserver celle-ci.

Name of person acknowledging receipt of notice for brokerage	Signature of person acknowledging receipt of notice for brokerage
Title of person acknowledging receipt of notice for brokerage	Date

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE REMETTRE UNE COPIE DE CET AVIS À LA BCFSA À MOINS QU'IL N'EN SOIT.